

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2022

L'an deux mil vingt deux et le **quinze mars** , à **18 heures 00** minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 mars 2022

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, ,

Absents : TRINEL Alexandre (pouvoir à Corinne Andries)

THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jocelyne Foucher)

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 20 janvier 2022

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Objet : Votes des comptes de Gestion 2021

Après s'être fait présenter, les Budgets COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
-

Comptes Administratifs 2021 Récapitulatif des Résultats Budgétaires

Budget Commune

Section de Fonctionnement

Dépenses : 112 094.18 €
 Recettes : 113 056.49 €
 Résultats de l'exercice : 962.31 €
 Résultat de clôture 2020 : 57 307.21 €
 Part Affectée à l'investissement en 2021 : 0 €
 Résultat de clôture 2021 : 58 269.52 €

Section d'Investissement

Dépenses : 46 138.70 €
 Recettes : 36 502.71 €
 Résultats de l'exercice : - 9 635.99 €
 Résultat de clôture 2020 : 27 538.85 €
 Résultat de clôture 2021 : 17 902.86 €

Budget Eau

Section de Fonctionnement

Dépenses : 15 266.73 €
 Recettes : 18 232.58 €
 Résultats de l'exercice : 2 965.85 €
 Résultat de clôture 2020 : 13 770.75 €
 Part Affectée à l'investissement en 2021 : 0 €
 Résultat de clôture 2021 : 16 736.60 €

Section d'Investissement

Dépenses : 4 044.60€
 Recettes : 3 614.19 €
 Résultats de l'exercice : - 430.41€
 Résultat de clôture 2020 : 4 936.91€
 Résultat de clôture 2021 : 4 506.50 €

Budget Assainissement

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 306.29 €
 Recettes : 14 986.24 €
 Résultats de l'exercice : 13 679.95€
 Résultat de clôture 2020 : 3 606 €
 Part Affectée à l'investissement en 2021 : 10 434.36 €
 Résultat de clôture 2021 : 17 285.95 €

Section d'Investissement

Dépenses : 15 023.29€
 Recettes : 16 175.57 €
 Résultats de l'exercice : 1 152.28 €
 Résultat de clôture 2020 : 2 206.18 €
 Résultat de clôture 2021 : 3 358.46 €

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par Madame PETIT, le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Délibération Approbation du plan de Financement dossier Adressage

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la mairie souhaite inscrire au budget 2022 les sommes concernant la mise en place de l'adressage sur la commune.

De plus, Monsieur le Maire expose que le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2022.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 10 143 € HT détaillé comme suit :

- Fourniture et pose : 8 843 €

- Aide à la mise en place du projet (SDAIL) :	1 300 €
Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :	
Subvention auprès de l'Etat (DETR 2022)50 % soit	5 071 € HT
Autofinancement communal	5 071 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel pour l'adressage.

Objet : Délibération Choix du fournisseur achat panneaux des rues et numéros dossier Adressage

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'après études des différents devis et matériaux proposés concernant la fourniture des panneaux de rues et numéros des habitations. La couleur de fond bleue pour les panneaux a été retenue par la commission et proposée au conseil municipal lequel a acceptée.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de retenir la société Signaux Girod étant la mieux disante pour la fourniture de ces panneaux en acier émaillé pour la somme de 4 851.12 € HT. Cette somme sera prévue en investissement sur le budget 2022 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la société Signaux Girod et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Infos générales :

Formation des élus et comptes DIF

Les comptes DIF ont été crédités pour chaque élu. Les formations DIF sont proposées par l'AMF et doivent être en relation avec la fonction de chacun dans la commune.

Utilisation des amendes de police

Les amendes sont redistribuées dans les communes sous forme de subventions dans des projets liés dans la sécurité routière (panneaux de ralentissement...) – montant : 2 000 à 30 000 € (limité à 25 % du montant du projet)

Avancement du projet cœur de village

Le dossier réalisé par Guillaume Laizé, architecte-paysagiste a été présenté à la CCQB auprès de Mélanie Mathis chef de service (travaux et routes).

Elle nous a refait le plan de financement en le scindant en 2 parties.

1^e partie : le plan de financement à présenter aux financeurs (état – département – région)

2^e partie : le plan de financement éligible à la CCQB. En effet les réseaux, la signalisation directionnelle ne sont pas éligibles. Ceux-ci seraient donc à charge totale de la commune

Notre dossier a été présenté au président et au vice-président de la CCQB. Si accord de leur part le reste à charge serait donc à 50% pris en charge par la CCQB et 50% pour la commune

Ils doivent encore se concerter sur quelques points. En effet ils avaient convenu qu'il n'y aurait qu'un projet par an mais comme le nôtre est un petit projet il devrait être accepté.

On pourrait demander un prêt pour le restant à charge et parties non subventionnables. D'autant plus que les taux sont en train de monter. Donnez-vous votre accord afin de faire une demande de proposition de prêt auprès de 2 banques. Montant : 80 000 €

Nous aimerions que le projet se réalise sur la durée de notre mandat

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 14 avril 2022 à 18 h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20